

Compte-rendu de séance du Conseil municipal de BRIE-ET-ANGONNES

du 03/10/2016 (Sous réserve de l'approbation définitive)

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de BRIE-ET-ANGONNES, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le 3 octobre 2016, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Bernard CHARVET, Maire. Date de convocation des Conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie le 27 septembre 2016. L'information a été également relayée sur le site Internet et les panneaux lumineux de la commune.

Présents : Mmes Sylviane BIZET, Nicole BOULEBSOL, Madeleine BONZI, Édith CARRÉ, Sylvie DI VINCENZO, Sylvia FACAL, Brigitte JOURDAN, Rachel LIAUD, Martine REBOUL. MM. Bernard CHARVET, Nicolas GROJEANNE, Serge BOZZARELLI, Bernard GALLE, Dominique JAIL, Jean-François EXCOUSSEAU, Fabrice LAURENT, Claude SOULLIER.

Excusés : MM René SESTIER, Xavier VIGOUROUX.

Procurations : M. René SESTIER a donné procuration à M. Jean-François EXCOUSSEAU. Monsieur Xavier VIGOUROUX a donné procuration à Madame Rachel LIAUD.

Les conditions à l'article L2121.17 étant remplies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L2121.17 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. **Monsieur Fabrice LAURENT**, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. **Monsieur Patrice DORE**, Directeur Général des Services, a été nommé secrétaire auxiliaire.

Ordre du jour. Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 22 juillet 2016. Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire. **PERSONNEL COMMUNAL** Création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet de 35 heures hebdomadaires. **FINANCES** Décision modificative n°4 sur le budget de la commune. Attribution complémentaire d'une subvention à une association. Participation au fonctionnement d'une classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire de Jarrie. Tarification des encarts publicitaires du bulletin municipal. **TRAVAUX** Enfouissement des réseaux secs aériens du chemin Rampaux. **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 19 heures 10.

Validation du compte-rendu de la séance du 22/07/2016

Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu de la précédente réunion publique. Madame Brigitte JOURDAN, Conseillère municipale, interpelle l'assemblée sur le fait que son intervention relative aux bénéficiaires de l'aide sociale communale n'ait pas été portée sur le compte rendu. Monsieur le Maire propose de modifier le document en conséquence.

Vote : favorable à l'unanimité

Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire

Conformément à la délibération du 07/04/2014 par laquelle le Conseil municipal a confié à Monsieur le Maire un certain nombre de ses compétences, Monsieur Bernard CHARVET rend compte des décisions prises depuis le 22/07/2016 qui se résument comme suit :

Liste des contrats et marchés (Dépenses) - Du 23 juillet au 3 octobre 2016

Date	Type	Tiers	Objet	Montant HT
01/07/2016	Reconduction du contrat de maintenance	CISEPZ	Entretien génie climatique groupe scolaire du Barlatier (pour 1 an)	3 565,41 €
01/08/2016	Marché	Vercors Restauration	Fourniture et livraison de repas en lisaion froide	Repas enfant : 2,59 € Repas adulte : 3,04 €
30/08/2016	Devis Prestation de service	Cars GUIGNIER	Transports scolaires	63,73 €
30/08/2016	Devis Prestation de service	Cars GUIGNIER	Transports sortie piscine scolaire	125,00 €

Création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet de 35 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet de 35 heures hebdomadaires pour des missions liées à la gestion et au management du pôle scolaire ainsi que, dans un souci de proximité, à l'accueil des demandes d'autorisation d'urbanisme. L'emploi est actuellement occupé par un agent, mis à la disposition de la collectivité par le Centre de Gestion de l'Isère. Son recrutement est prévu par voie de détachement auprès de son ancien employeur, le ministère de l'économie et des finances, à compter du 01/11/2016, pour une durée de cinq ans.

- Vote : favorable à la majorité

Décision modificative n°4 sur le budget de la commune

Monsieur Nicolas GROJEANNE, adjoint au Maire en charge des finances, indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires, en section de fonctionnement et d'investissement, et demande d'apporter au Budget primitif voté le 22/03/2016 les ouvertures de crédits équilibrés en dépenses et recettes.

- Vote : favorable à la majorité

Attribution complémentaire d'une subvention à une association

Madame Nicole BOULEBSOL, adjointe au Maire en charge de la vie associative, présente la demande de subvention de la Société Protectrice des Animaux du Dauphiné, examinée en Bureau municipal. Le dossier est parvenu tardivement, après la date limite de dépôt ayant été fixée au 31 mars. Un courrier sera adressé à l'association en les avertissant qu'en cas de récidive leur dossier sera refusé. Il est proposé que le reliquat non affecté de 140 euros leur soit attribué.

- Vote : favorable à la majorité

Participation au fonctionnement d'une classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de Jarrie

Le dispositif ULIS est au service de la construction du parcours de l'élève handicapé. Conformément à la convention du 11/10/2010, le Conseil municipal de Jarrie sollicite une participation financière de 1 861,54 euros pour un enfant de la commune au titre de l'année scolaire 2015-2016. Monsieur le Maire rappelle que cette participation est obligatoire.

- Vote : favorable à la majorité

Tarification des encarts publicitaires du bulletin municipal

La commune publie le journal d'information « Pour les Briataux » quatre fois par an, en janvier, avril, juillet et octobre, à destination de ses habitants. Les entreprises, commerçants et artisans peuvent faire y figurer des encarts publicitaires selon des tarifs à fixer par le Conseil municipal. Monsieur le

Maire propose la tarification suivante pour l'insertion publicitaire des entreprises, les prix s'entendent en euros, nets de taxes. Le dispositif est applicable au 01/01/2017.

Formats		Entreprises de la commune	Entreprises extérieures
1/16 de page	45 mm de large x 65 mm de haut	80 euros	100 euros
1 page	190 mm de large x 275 mm de haut	800 euros	1 000 euros

▪ Vote : favorable à la majorité

Enfouissement des réseaux secs aériens du chemin Rampaux

Monsieur le Maire présente le programme financier d'enfouissement des réseaux secs électriques et téléphoniques présents sur le chemin de Rampaux. La commission des travaux du 21/09/2016 a examiné le montant prévisionnel de l'opération et souhaite inscrire la collectivité au programme subventionné du Syndicat des Energies du Département de l'Isère de 2018.

▪ Vote : favorable à la majorité

Questions diverses

Les conférences territoriales du territoire sud sont ouvertes aux Conseillers métropolitains du territoire ainsi qu'à trois représentants au maximum par commune, Maires, adjoints au Maire ou Conseillers municipaux. Les élus souhaitant participer à la prochaine réunion du 05/10/2016 doivent s'inscrire au préalable auprès de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe les élus sur les points soulevés en séance :

- **La convention relative à la participation citoyenne** est en cours de signature. Le dispositif sera applicable dès réception du document.
- A la suite de la commission des travaux du 21/09/2016, **le projet du schéma routier**, établi dans le cadre du programme « **Métropole apaisée** » a été adressé pour avis aux services concernés. Compte tenu de l'étendue du territoire communal, il a été demandé l'implantation de deux radars pédagogiques. Une signalétique horizontale et verticale adaptée sera posée et entretenue par les services de la Métropole
- En liaison avec la commune, Grenoble-Alpes Métropole prévoit de créer un **itinéraire cyclable** sur la route de Champaney entre Poisat et Tavernolles.
- **La pollution temporaire de l'alimentation en eau potable**, survenue en juillet dernier sur les captages hauts de Casserousse, a été rapidement détectée. L'eau distribuée actuellement est chlorée.
- Les repreneurs potentiels du **commerce alimentaire de proximité** des Hauts du Moulin se sont désistés. De nouveaux candidats seront consultés.
- Sous réserve de confirmation, la prochaine séance publique du **Conseil municipal sera mardi 22/11/2016 à 20 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Le présent compte rendu sera affiché à la porte de la mairie le 10/10/2016

Le Maire,
Bernard CHARVET